



Saulxures infos n°21

Mai 2015



LE MOT DU MAIRE

Dans quelques jours, les services de l'Office Municipal de Tourisme et de la bibliothèque emménageront dans leurs nouveaux locaux.

Cet emménagement marquera l'aboutissement d'un projet lancé en 2012 qui a nécessité une concertation élargie avec nos partenaires, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la MDV (Médiathèque Départementale des Vosges).

Compte tenu du succès rencontré et de la satisfaction des usagers, la commune a confirmé le fonctionnement dans un même bâtiment de l'office de tourisme, de la bibliothèque et du point information jeunesse.

Elle a souhaité développer encore plus les services existants, afin de proposer un véritable espace de rencontre répondant à l'ensemble des besoins exprimés par la population (formation, information, loisirs, culturels, animations).

Offrant d'excellentes conditions d'accueil et de travail, le nouvel équipement sera plus convivial et chaleureux et permettra de nouvelles pratiques culturelles (développement des services numériques, des outils multimédias).

Parallèlement, les travaux de création d'un dojo vont prochainement s'achever.

La commune de Saulxures sur Moselotte ne disposait pas de salle dédiée à la pratique des arts martiaux.

Depuis plusieurs années le Judo Club présentait régulièrement à la commune une demande de salle afin d'améliorer les conditions d'exercice de ses formations et de proposer de nouvelles activités.

Compte tenu de l'importance que revêt la pratique d'un art martial pour l'éducation à la citoyenneté, la commune avait émis très tôt un avis favorable à la création d'un tel équipement qui permettra le développement d'autres pratiques.

Faire aboutir un projet d'équipement nécessite, le plus souvent, des années, entre la définition d'un besoin et l'achèvement des travaux correspondants.

Aussi, nous devons préparer aujourd'hui les réalisations de demain.

Le budget adopté en mars dernier par le Conseil Municipal, nous permettra notamment, d'engager les études pour la poursuite des objectifs fixés en matière de logement, d'action commerciale et de développement de notre Base de Loisirs.

Tous les projets seront évoqués au fil des futurs « Saulxures infos ».

Par ailleurs, le prochain numéro de « Saulxures infos » sera notamment consacré au budget.

Bonne lecture !

Denise STAPPIGLIA
Maire

LES ANIMATIONS DANS NOTRE COMMUNE

La nouvelle « Régie Municipale du Tourisme Culture Animations » applique une **nouvelle politique de promotion de notre ville**. Ainsi, un groupe a organisé des spectacles, des concerts... Certaines manifestations ont obtenu un franc succès.

Le carnaval du 28 février a réuni plus de 200 Saulxurons costumés dans une belle ambiance. **Le Brass Band** des Hautes Vosges a ébloui plus de 110 auditeurs le 14 mars. D'autres concerts de très bonne qualité et de haute tenue (**concert classique cordes et clarinette** du 17 février et le **quatuor de saxophones** du 4 avril) n'ont vu qu'une soixantaine d'amateurs, alors que le **Jazz Manouche** du 10 mai a réuni 100 mélomanes.

Que faut-il penser ? faut-il se décourager ? NON !

Peut-on encore dire qu'il ne se passe rien à Saulxures ? NON !

D'autres associations, entre autres la Société des Fêtes et le Pré aux Arts proposent des distractions à nos concitoyens. Le calendrier des mois de juin et juillet est proposé dans ce Saulxures infos.



LES JARDINS PARTAGÉS SORTENT DE TERRE

Ils sont nés à l'initiative des associations caritatives de la commune (Croix Rouge, Saint-Vincent-de-Paul et Secours Catholique). C'est ainsi que **six parcelles à cultiver de 20 m² ont été créées** et mises en forme par les employés de la Ville, derrière les services techniques municipaux. Elles ont déjà trouvé leurs futurs jardiniers : deux associations et quatre saulxurons.



LABEL TROIS FLEURS

Le label des villes et villages fleuris décerné pour une période de 3 ans est renouvelable cette année. Le dossier d'inscription est en cours d'élaboration avec un maximum d'attention de façon à conserver les trois fleurs.

Le passage du jury chargé du verdict final se fera aux alentours du 20 juillet.

Notre paysagiste Gaby se prépare activement en tenant compte des critères demandés: favoriser les vivaces et les plantes à économie d'arrosage, limitation des produits phytosanitaires...

La participation des saulxurons est toujours la bienvenue avec le fleurissement de leurs balcons et terrasses, sans oublier que le passage de notre jury permet de récompenser le travail fourni par chacun d'entre nous.



Base de Loisirs



En attendant de fêter ses 20 ans le 11 juillet, la Base de Loisirs a enrichi son parc locatif avec 3 mobil homes d'une capacité de 8 personnes.

Autre nouveauté: des rosales pourront être louées pour de belles ballades dans Saulxures et environs.



Economie locale

Une nouvelle boulangerie « *Entre pains et chocolats* » a ouvert ses portes en février dernier au 115 rue Raymond Poincaré. Ses gérants, Gérard MATHIOT et Christian GROSJEAN respectivement boulanger et pâtissier, proposent des produits de boulangerie courants, traditionnels, spéciaux et viennoiseries fabriqués sur place, et tout un panel de pâtisseries dont leur spécialité, le « Saulxuron » : un biscuit citronné aux amandes et myrtilles.



Commission économie

La municipalité a réuni le 02 mars les commerçants et artisans afin d'étudier les mesures à prendre pour développer et pérenniser les commerces et entreprises.

Un échange très constructif a débouché sur la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants des commerçants et artisans et d'élus.

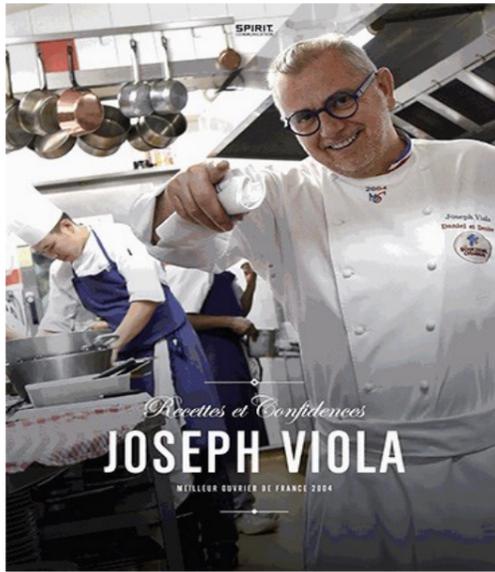
Le musée du bois

A la demande de l'association du patrimoine, le parking du musée du bois a été réaménagé, les containers et bacs à ordures ménagères ont été déplacés pour être plus discrets. Une bordure d'arbres sera mise en place prochainement.



A L'HONNEUR

Joseph Viola, Meilleur Ouvrier de France en 2004, propriétaire d'un restaurant à Lyon, retrace dans son livre « **Recettes et confidences** » son parcours professionnel et notamment ses premières années vécues à Saulxures. Souvenirs souvenirs !



QUELQUES NOUVELLES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

- la construction de « **la bibliothèque office du tourisme** » s'est arrêtée pendant deux mois suite à une suspicion de malfaçon. Après une consultation d'experts et une confrontation des entreprises concernées, une solution a été trouvée.



Les travaux ont donc repris et cet édifice sera livré en juin.

- **le dojo** sera opérationnel en juin également. Tout a été décidé en concertation avec les futurs utilisateurs : judo, aikido, boxe thaï.

- **Des cabinets médicaux sont en cours de réalisation** pour le docteur Cébada qui s'y installera prochainement et deux ostéop

pathes que nous accueillerons en août.

Les saulxurons seront invités à des opérations « portes ouvertes » en juin.



LE SILENCE EST D'OR !

Pour bien vivre en collectivité, **chacun doit faire un minimum d'efforts pour respecter la tranquillité de son voisin**. Le code de la Santé Publique précise « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme ». Ce qui signifie que le bruit fort (fêtes familiales, outils de bricolage, musique...) est à éviter, non seulement après 22 heures mais aussi 24 h sur 24.

Les amateurs de bricolage et de jardinage pourront toutefois utiliser leurs appareils aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

CARTE D'ACCES GRATUIT AU LAC

Dès le mois de juin, les saulxurons sont invités à passer en mairie pour faire tamponner leur carte d'accès gratuit au lac **en présentant impérativement à l'accueil un justificatif de domicile de moins de trois mois**.

Les **nouveaux habitants** qui n'ont pas encore leur carte, devront se munir, **en plus du justificatif de domicile, d'une photo d'identité récente**.

INTERDICTION DE BRULAGE

Il est rappelé que le décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, assimile les déchets verts aux déchets ménagers. En conséquence, **le brûlage à l'air libre ou la destruction par incinérateur des déchets verts est interdit dans toutes les communes vosgiennes** (article 84 du règlement sanitaire départemental).

OBLIGATION DE DECLARER EN MAIRIE LES CHAMBRES D'HOTES ET LES MEUBLES DE TOURISME

La loi oblige les propriétaires qui mettent en location des chambres d'hôtes ou des meublés de tourisme, à faire une déclaration à la mairie du lieu de la construction :

- . pour les meublés de tourisme, cerfa n° 14004*02
- . pour les chambres d'hôtes, cerfa n° 13566*02

Cette déclaration doit être effectuée avant l'ouverture aux locataires ; La mairie donne en retour un récépissé au propriétaire et communique chaque année ces informations à la Préfecture.

En vertu de l'article R324-1-2 du Code du Tourisme, le maire a la possibilité de faire payer une amende de 3^e catégorie (pouvant aller jusqu'à 450 €) aux propriétaires qui ne feraient pas cette déclaration.

A noter la particularité des « insolites », cabanes, yourtes... pour lesquelles des documents spécifiques doivent être complétés en mairie, la simple attestation du maire ne suffisant pas.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Vosges, 17 Rue André Vitu, 88026 EPINAL Cedex - Tél. 03 29 35 22 18 – udotsi.88@wanadoo.fr .

AGENDA

Fête de la musique: animations, concerts , restauration place de l'Eglise le dimanche 21 juin

Modélisme: championnat de France à la Base de Loisirs le 21 juin

Feux de la St Jean: le 27 juin place de Lattre

Course des chamois : le 5 juillet

Spectacle son et lumière et les 20 ans de la base de loisirs : le 11 juillet.

Foire à la Vosgienne : les 18 et 19 juillet

DES INFOS SUR SAULXURES AU JOUR LE JOUR !

Vous aimez retrouver toute l'actualité sur Saulxures en temps réel ?

Rendez-vous sur www.saulxures-sur-mosclotte.fr